

Lycée – Collège
Pierre de Coubertin

Av. Pierre de Coubertin
66120 FONT-ROMEU
ODEILLO VIA
☎ : 04 68 30 83 00
☎ : 04 68 30 83 05
Ce.0660057d@ac-montpellier.fr
<http://www.lycee-fontromeu.com/>

DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION

ARTICLE 1^{er} - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'**organisation d'un voyage culturel et scientifique à Toulouse** selon les caractéristiques suivantes :

Destination & Période	Toulouse du lundi 05/05/25 au mercredi 07/05/25
Durée (voyage compris)	3 jours 2 nuits
Effectifs prévus	53 (49 élèves et 4 accompagnateurs)

Article 1 – Programme et services demandés

Jour 1 :

Départ du lycée de Font-Romeu, arrivée pour 10h pour journée de visite à 10h de la Cité de L'espace (av Jean Gonord 31500 Toulouse).

Repas du midi : Pique-nique fourni par la famille

Transfert en bus en fin de journée de la Cité de L'espace vers le centre d'hébergement.

Installation dans les chambres et dîner au centre d'hébergement.

Jour 2 :

Petit-déjeuner pris au centre d'hébergement

Transfert en bus du centre d'hébergement vers le musée Aéroscopia de Blagnac pour visite à 10h30.

Repas du midi : pique-nique fourni par le centre d'hébergement.

Transfert en bus du musée Aéroscopia vers le centre-ville de Toulouse.

14h : visite guidée « Au fil de la Garonne », avec EDF Bazacle

16h : visite de l'exposition temporaire « Comme des Moutons » au Quai des Savoirs (allées Jules Guesde)

18h30-19h30 : Quizz interactif au Quai des Savoirs

Fin de visites à 19h30, retour en bus au centre d'hébergement

Dîner au centre d'hébergement

Jour 3 :

Petit-déjeuner pris au centre d'hébergement

Transfert en bus du centre d'hébergement vers le musée l'Envol des pionniers (rue Jacqueline Auriol, Toulouse) pour visite à 9h30.

Repas du midi : pique-nique fourni par le centre d'hébergement

Après-midi : visite de la Halle de la machine (déplacement à pied de l'Envol des pionniers vers la Halle de la machine)

Fin de visite à 17h, trajet en bus de Toulouse vers Font-Romeu

Le programme comprend :

- Les trajets en bus Font-Romeu/ Toulouse : aller-retour, ainsi que les déplacements sur Toulouse et les environs pour se rendre sur les lieux de visites.
- L'hébergement en centre d'hébergement extérieur au centre-ville de Toulouse, de préférence au CIS La Mounède.
- L'hébergement en pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 3, avec pique-nique le midi fournis par le centre d'hébergement les jours 2 et 3, pour 49 élèves et 4 accompagnateurs.
- Le linge de lit fourni par le centre d'hébergement.
- L'hébergement et la pension complète pour le chauffeur.

Le programme ne comprend pas : les visites (toutes prévues par les enseignants avec le Pass Culture).

Services demandés :

- Le transport en autocar tourisme confortable au départ de l'établissement et durant le séjour, parkings et péages inclus. L'autocar sera à la disposition du groupe pendant la totalité du séjour.
- L'hébergement
- L'assurance **multirisque** annulation individuelle et totale groupe
- Tous les repas

Article 2 – Conditions de la consultation

2 – 1 Procédure

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée, en application des dispositions des articles 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 8 novembre 2024 17 heures.

2 – 2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 – Contenu et présentation des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- La déclaration sur l'honneur, dûment complétée et signée
- Le descriptif complet du séjour, descriptif des moyens de transport utilisés, descriptif des modalités d'hébergement détaillant précisément le prix TTC et la prestation.
- Le présent document

A ces documents pourra être joint tout autre document technique, informatif et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

Article 4 – Jugement des offres

Pour le choix de l'offre la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

Critère d'attribution	Pondération
Valeur des prestations proposées	40 %
Qualité de service proposé (transport, assurance, conditions d'annulation, conditions de paiement, etc...)	20 %
Prix	40 %

Article 5 – Délai de paiement et intérêts moratoires

Le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours à compter de la date de réception de la facture ou du service fait effectif de la prestation. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- la référence du bon de commande,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- la désignation de l'émetteur du bon de commande,
- l'IBAN du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur :
Monsieur le proviseur du Lycée Pierre de Coubertin de Font-Romeu

- Comptable assignataire des paiements :
Monsieur l'agent comptable du Lycée Pierre de Coubertin de Font-Romeu

Article 6 – Avance

Des acomptes pourront être prévus dans l'offre dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement.

ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix

Le prix du marché, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, para fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger.

Les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global. Il n'est pas possible pour le voyageur de confier une carte bancaire ou de l'argent à un accompagnateur pour régler directement certaines des prestations.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges ; sauf accord préalable du Lycée suite à des circonstances

exceptionnelles.

, le.....

Vu et accepté,



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du Code des Marchés Publics :

- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code des Marchés Publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise

